AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0054
FR0000054470-FS0039

13 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 6 865 194 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	6 555 202	4,87	6 555 202	4,40
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	69 205	0,05	69 205	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	35 633	0,03	35 633	0,02
Goldman Sachs & Co. LLC	19 152	0,01	19 152	0,01
Goldman Sachs Bank Europe	186 002	0,14	186 002	0,12
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**6 865 194**	**5,10**	**6 865 194**	**4,60**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 817 225 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 839 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 944 927 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 56 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 janvier 2026 et le 17 décembre 2035 ;

- 169 073 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 54 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,68 € et 15,00 € ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 134 697 071 actions représentant 149 126 348 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 575 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 mars 2026 et le 19 juin 2026, à des prix compris entre 7,50 € et 9,60 € ; et

- 150 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 16 janvier 2026, à un prix unitaire de 7,00€.